

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Validation des acquis: le Canton favorise l'intégration professionnelle tout au long de la vie

Le premier objectif du programme de législature 2017-2022 est de renforcer la formation professionnelle pour les jeunes, mais aussi tout au long de la vie. Nathalie Clot et Jonathan Hery sont deux exemples parmi les adultes, de plus en plus nombreux, qui choisissent de certifier leurs acquis et d'obtenir un CFC. Leurs parcours démontrent les différentes possibilités de certification professionnelle initiale des adultes (CPA), soit par la « Validation des acquis de l'expérience » (VAE), soit par l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle. La création de quatre postes renforce ce dispositif de certification dont le financement est en partie assuré par la Confédération.

Après avoir exercé le métier d'opticienne, Nathalie Clot a choisi de travailler dans le domaine du secrétariat et de l'administration. Pour que cette nouvelle orientation se concrétise, une « Validation des acquis de l'expérience » (VAE) lui a permis d'obtenir son certificat fédéral de capacité (CFC) d'employée de commerce. Elle a pu se préparer chez elle, à son rythme, sans devoir suivre de cours et passer d'examen, ce qui correspondait à sa situation. Une méthode qui lui a souri, même si elle nécessite, selon elle, de bien se préparer et de ne pas lésiner sur les efforts à fournir. « Mais sans CFC, cela aurait été trop compliqué de me faire engager » relève-t-elle.

Jonathan Hery a choisi lui de valider ses acquis en une année en suivant les cours préparatoires dispensés par une école professionnelle, l'EPM à Montreux, comme le prévoit l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle. Il permet aux personnes sans qualification officielle, qui exercent le même métier depuis des années, de se présenter à un examen en vue d'obtenir un CFC ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). « Cette méthode, adaptée à mes attentes, m'a permis d'obtenir mon CFC de spécialiste en restauration » précise-t-il. La reconnaissance professionnelle ainsi obtenue lui a permis de participer à la formation des apprentis, comme il le souhaitait.

Une action politique renforcée

Ces deux parcours illustrent bien les efforts du Canton pour atteindre le premier objectif du programme de législature 2017-2022 : le renforcement de la formation ainsi que le soutien à la certification professionnelle. Tous les adultes peuvent ainsi s'appuyer sur ce

dispositif dont le financement est en partie assuré par la Confédération jusqu'en 2020. Sur le plan cantonal, quatre postes dédiés à la gestion des dossiers et à la formation des adultes (4.0 ETP) viennent renforcer ce dispositif sous la forme de CDD LPers du 1er avril 2019 au 31 décembre 2020. Leur pérennité sous forme de CDI sera demandée dans le cadre du processus budgétaire 2021. Grâce à cette décision du Conseil d'Etat, Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) espère que d'autres personnes pourront à leur tour certifier leurs acquis et faire évoluer leur parcours professionnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mars 2019

RENSEIGNEMENTS

Direction générale de l'enseignement postobligatoire, Fabienne Raccaud, cheffe de l'Office de la formation professionnelle et continue, fabienne.raccaud@vd.ch,

021 316 34 29

via le DFJC, Julien Schekter, responsable communication, Jonathan Hery, julien.schekter@vd.ch,

021 316 30 65

via le DFJC, Julien Schekter, responsable communication, Nathalie Clot, julien.schekter@vd.ch,

021 316 30 65

TÉLÉCHARGEMENTS

[Photo_Jonathan_Hery.jpg](#)

[Photo_Nathalie_Clott.jpg](#)